



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE TECHNOLOGIQUE (CAPET) CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Madame Françoise GUILLET,
Présidente du jury

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

SOMMAIRE

	Page
Renseignements statistiques	3
Épreuves d'admissibilité	5
Première épreuve d'admissibilité	
Sujet	
Rapport de jury	
	13
Seconde épreuve d'admissibilité	
Sujet	
Rapport de jury	
Épreuves d'admission	20
Epreuve de mise en situation professionnelle	
Rapport de jury	
Entretien à partir d'un dossier	42
Rapport de jury	
Conclusion générale	47

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS CAPET EXTERNE

Candidats inscrits : 422

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 146

Candidats admissibles : 81

Candidats présents à l'épreuve orale d'admission : 58

Candidats proposés pour l'admission : 39

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne 16,85 / 20

Moyenne générale des candidats admissibles 10,19/ 20

Epreuves d'admission

Meilleure moyenne 18,75/ 20

Moyenne générale des candidats admis 12,85/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne 16,62/ 20

Moyenne générale des candidats admis 12,27/ 20

CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAFEP)

Candidats inscrits : 85

Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité : 38

Candidats admissibles : 15

Candidats présents à l'épreuve orale d'admission : 12

Candidats proposés pour l'admission : 6

Epreuves d'admissibilité

 Meilleure moyenne 12,66/ 20

 Moyenne générale des candidats admissibles 9,20/ 20

Epreuves d'admission

 Meilleure moyenne 17,75/ 20

 Moyenne générale des candidats admis 14,29/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

 Meilleure moyenne 14,92/ 20

 Moyenne générale des candidats admis 12,66/ 20

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 1 - Première épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Résultats session 2016

Moyenne générale : 6,93 /20

Note la plus haute : 15,92/20

Note la plus basse : 01,72 /20

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr. Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 ».

Sujet

La société dans laquelle nous vivons a changé, il n'est plus question de se le cacher. Les efforts de redistribution consentis par les Français n'empêchent pas la croissance des écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres ; le chômage de longue durée est, à ce jour, structurel ; le contrat à durée indéterminée à temps plein ne constitue plus la norme d'embauche et le travail protège moins efficacement de la pauvreté que par le passé ; la famille nucléaire n'est plus la règle et l'isolement gagne chaque jour du terrain ; les quartiers urbains sensibles et les zones rurales en déclin n'ont pas été résorbés ; les inégalités persistantes d'accès aux soins sont directement liées aux conditions sociales ; près du quart des 18-25 ans vit sous le seuil de pauvreté ; c'est aussi le cas de plus du tiers des femmes vivant seules avec des enfants. Dans ces conditions, continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation, est un non-sens sociologique autant qu'une irresponsabilité politique.

Extrait du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions – 21 janvier 2013

Analyser les limites actuelles du dispositif du RSA et leurs conséquences sociétales.

Annexes

Annexe 1 : MERLIER Philippe - "Cas social" ou le recul de la solidarité nationale - Article paru dans les ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires) n°2878 du 10/10/2014 - Extraits

Annexe 2 : WARIN Philippe - "Pourquoi le non-recours" - Revue Projet n° 346 - "Social réparer ou construire?" - 15 mai 2015 - Extraits

Annexe 3 : NAIMSKI Laure - "Des prestations sociales non réclamées" - Article paru le 20 février 2013 - Site des Apprentis d'Auteuil - Disponible sur : http://www.apprentis-auteuil.org/actualites/archives/archives-2013/detail-de-lactualite/article/des-prestations-sociales-non-reclamees/news-cat/societe.html?no_cache=1 - *Consulté le 16 octobre 2015*

Rapport de jury

Cadre de l'épreuve

Durée : 5h. Coefficient 1.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré et argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité.

On attend donc une **composition rédigée et structurée mobilisant des connaissances** des champs disciplinaires composant les sciences et techniques médico-sociales au service d'une analyse et d'une argumentation rigoureuses.

Le candidat doit être en capacité de dégager un questionnement prenant appui sur le sujet conduisant à la formulation d'une problématique qui doit servir de fil conducteur à la composition du devoir.

L'argumentaire construit doit répondre à cette problématique en s'appuyant sur des **connaissances actualisées précises et solides** du champ disciplinaire des sciences sociales et de la santé traitées au niveau M1 du cycle Master dans ses différentes dimensions : droit, sociologie et psychologie, économie, histoire et géographie, santé publique, sciences politiques.

En aucun cas, il ne s'agit de rédiger une note de synthèse, ni de conduire une étude ou un commentaire des documents proposés éventuellement en annexe. Toute paraphrase est à proscrire. La composition réalisée doit intégrer une exploitation pertinente des documents au service de l'argumentation.

La qualité de la structuration du devoir, la clarté du propos et la logique des idées doivent permettre **un réinvestissement dans un cadre professionnel**, à savoir un contexte d'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas de proposer un cours ou une trace écrite utilisée en l'état par l'enseignant avec des élèves : le candidat doit dominer suffisamment le sujet en termes de connaissances et d'analyse pour permettre une ouverture pédagogique.

Le jury rappelle les compétences évaluées :

- Formuler une problématique contextualisée en adéquation avec le sujet ;
- Mobiliser des connaissances au service de l'analyse et de l'argumentation ;
- Exploiter les documents éventuellement fournis ;
- Argumenter de façon rigoureuse ;
- Construire un développement structuré et susceptible d'être réinvesti dans un enseignement ;
- Mettre en évidence les enjeux historiques, politiques, économiques, sociétaux... ;

- S'exprimer de façon claire et précise en mobilisant un vocabulaire scientifique et technologique.

Conseils méthodologiques et généraux

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir les notions et principes incontournables pour formuler le questionnement et annoncer le plan.

Le **développement se construit autour d'une problématique** qui ne saurait se limiter à une simple reprise de la consigne.

A cette fin, l'apport de connaissances est incontournable. La composition ne doit pas se réduire à une juxtaposition de connaissances ni à la simple analyse des documents éventuellement proposés. Construit, fondé, le développement doit conduire à une **réflexion critique sur la thématique proposée**.

Le propos doit être nuancé.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 1 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

Attentes du jury

Compétences attendues	Sujet 2016, conseils complémentaires
<p>Cerner et présenter les attendus du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Annonce de la problématique et du développement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à problématiser. • Pertinence de la problématique (degré de pertinence). • Articulation entre dispositif, limites et conséquences sociétales dans la problématisation.
<p>Mobiliser des connaissances qui sont indispensables au traitement du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Connaissances actuelles, exactes et de bon niveau master qui constitue un socle capable d'être étoffé, dynamisé, complété</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du dispositif <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissances de l'histoire (approche des évolutions). ○ Composantes du dispositif (Activité/Socle/Majoré). ○ Public (caractéristiques des bénéficiaires – conditions d'accès). ○ Objectifs. ○ Identification de certaines limites. • Connaissances en sociologie et économie <ul style="list-style-type: none"> ○ Contexte social. ○ Dimension économique ○ Notions d'intégration/inclusion/ insertion/exclusion sociale/précarité-précarité/ représentations sociales, stigmatisation sociale, désaffiliation, disqualification sociale ...
<p>Exploiter les documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Prise en compte de la nature des documents et choix pertinent des données, informations</i> ➤ <i>Utilisation pertinente dans le discours</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Notions de psychologie sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentations sociales, valeurs... ○ Non-recours / Cohésion sociale / Liens sociaux. • Éléments sur le non recours <ul style="list-style-type: none"> ○ Causes du non recours. ○ Conséquences du non recours. ○ Question de la fraude/ préjugés associés. ○ Le coût du non recours. • Éléments lié au non recours et prestations sociales <ul style="list-style-type: none"> ○ Facteurs du non recours. ○ Non accès au droit et non recours. ○ Défaut de coopération entre organismes.
<p>Arguer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Rigueur de l'argumentation</i> ➤ <i>Développement scientifique verbalisé</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration en appui sur les limites, en classement logique. • Articulation entre limites du dispositif et conséquences sociétales. • Mobilisation de concepts (référence aux auteurs).

Compétences attendues	Sujet 2016, conseils complémentaires
<p>Construire un développement structuré susceptible d'être réinvesti dans un enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Élaboration d'un plan structuré</i> ➤ <i>Intégration des connaissances et des éléments issus des documents</i> ➤ <i>Mise en évidence des points clés, éléments essentiels du développement</i> ➤ <i>Conclusion en lien avec la problématique de départ</i> ➤ <i>Démarche didactique perceptible</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction, problématique => présentation du plan, fil conducteur. • Liens logiques et transitions entre les éléments des différentes parties proposées. • Pistes de réponse à la problématique. • Démarche suffisamment cohérente pour être réutilisable.
<p>Mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelle ou sociétale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pertinence des questionnements soulevés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolutions des politiques sociales. • Ouverture sur l'Europe. • Publics ciblés. • Réformes en cours.
<p>S'exprimer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Syntaxe, orthographe correctes.</i> ➤ <i>Utilisation des connecteurs logiques.</i> ➤ <i>Vocabulaire scientifique et technologique adapté.</i> 	

Analyses et remarques du jury

En général, les prestations ont montré un faible niveau d'expertise des candidats sur le sujet abordé. Des lacunes repérées au niveau des connaissances ont souvent rendu fragiles l'argumentation et l'analyse attendue vers les dimensions culturelles ou sociétales.

Les documents sont toutefois souvent exploités de manière pertinente par les candidats qui ont su éviter de s'enfermer sur le raisonnement induit par les annexes.

Les candidats doivent prendre conscience que l'épreuve ne consiste pas en une synthèse des annexes présentées. Il est attendu un traitement du sujet qui prenne appui sur des connaissances solides, que le candidat doit être capable d'explicitier.

Les candidats sont également évalués au regard de leur capacité à réinvestir leurs connaissances dans un enseignement. Ainsi le propos doit être suffisamment clair, structuré, pensé pour qu'il puisse y avoir transfert dans un enseignement.

Enfin, les candidats sont invités à porter une attention particulière à l'expression. Bien que le vocabulaire scientifique soit utilisé, le jury a regretté que la syntaxe et l'orthographe soient lacunaires dans un certain nombre de travaux.

Plus particulièrement, le jury a apprécié :

- La contextualisation du dispositif dans les politiques sociales.
- Une présentation de l'évolution du dispositif (glissement vers une politique d'activation).
- Une approche multidimensionnelle des limites (dispositif, caractéristiques des bénéficiaires, conjoncture).
- Des qualités rédactionnelles très satisfaisantes.
- La référence à certains auteurs incontournables au regard du sujet.
- Des connaissances de base solides, actualisées et complètes sur la thématique.
- L'utilisation d'un style neutre, d'un vocabulaire scientifique adapté.

Le jury a déploré :

Au sujet de la problématisation :

- Des lacunes dans la démarche de problématisation, voire son absence.
- Des problématiques hors-sujet (axées sur la prévention santé par exemple) ou basées sur des généralités.
- Une reprise de l'intitulé du sujet sous forme interrogative.

Au sujet de la mobilisation des connaissances :

- Des éléments de connaissances hors-sujet.
- La quasi absence d'une mobilisation de l'histoire des sciences et d'un élargissement de l'analyse.

Une non maîtrise de connaissances de base nécessaires à l'approche des politiques sociales, comme celle de risque social, visible dans l'absence de rigueur du discours.

- Même remarque concernant le dispositif en lui-même, qui ne semble pas maîtrisé par beaucoup des candidats (publics, pilotage,...).
- Une rare présentation des objectifs du dispositif.
- D'importantes lacunes dans les conditions de mise en place du dispositif.
- Peu de mobilisation de connaissances en sociologie.
- Une présentation des limites du dispositif présentées sous un seul prisme : celui du bénéficiaire ou du dispositif.

Au sujet de l'exploitation des documents :

- Des annexes rarement exploitées au service d'une argumentation structurée et rigoureuse.
- La présence de paraphrases ou recopiations.
- Des erreurs grossières dans l'interprétation des documents, notamment les données chiffrées (montant du RSA=250€).

Au sujet de l'analyse et de l'argumentation :

- Des liens rarement établis entre les limites du dispositif et la diversité des conséquences sociétales (terme rarement défini).
- Un manque de prise de recul sur les fondamentaux ou l'esprit du RSA.
- Un manque important de conceptualisation.

Au sujet du développement :

- Un manque de structuration dans le développement.
- Des parties peu ou pas équilibrées, des plans incohérents voire inachevés.
- Des copies peu développées : 28 % des copies ne dépassent pas quatre pages.

Au sujet de la syntaxe, l'expression et la qualité rédactionnelle :

- Une syntaxe et un niveau d'expression très défailants sur certaines copies
- Des copies surchargées ou sans distinction des paragraphes supports des idées.
- Un travail insuffisamment rédigé : présence de nombreux tirets ou énumérations.
- Des copies parfois rédigées dans un style inapproprié (utilisations de styles familiers d'abréviations,)

Au sujet de la rigueur :

- Des jugements de valeur, des raccourcis dans l'argumentation, des métaphores déplacées et parfois hasardeuses qui questionnent sur la prise de recul des candidats : le chômage présenté comme une maladie chronique, la préférence affichée pour un parti politique, des lieux communs.
- Des informations susceptibles de permettre d'identifier le candidat : référence à des territoires, référence à la profession.

Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Résultats

Moyenne générale : 7,95/20

Note la plus haute : 17,78/20

Note la plus basse : 01,34/20

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr. Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 ».

Première partie

Analyse de solutions et de documents techniques

TARMAC, créée en 2011, assume une mission de service public auprès de personnes fragilisées. L'association œuvre dans le domaine de l'urgence comme dans celui de l'insertion.

Analyser comment le projet de l'association Tarmac s'inscrit dans la politique relative à l'hébergement et à l'accompagnement vers le logement des populations sans-abri ou mal logées et répond aux besoins du département de la Sarthe.

Seconde partie

Démarches pédagogiques

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologique sciences et technologies de la santé et du social, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves l'objectif suivant :

Terminale ST2S – Programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales (extrait)					
Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?					
- Élaboration des politiques sociales :					
• Priorités sociales	- Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire				

Extrait du document d'accompagnement du programme

On insistera sur l'importance de réaliser un diagnostic des besoins sur un territoire, afin de cerner les priorités sociales à prendre en compte lors des choix effectués en termes de réponse à ces besoins observés.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Instruction du gouvernement relative à *l'élaboration des diagnostics partagés à 360°* [en ligne]. n°DGCS/SD1/DHUP/DIHAL/2014/227 du 18 août 2014. 82 pages. Extraits. Disponible sur http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir_38652.pdf (consultée en octobre 2015). P 4

Annexe 2 : Premier ministre. *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Feuille de route 2015-2017*. Dossier de presse [en ligne]. 3 mars 2015. 44 pages. Extraits. Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/partage/3550-plan-pluriannuel-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale> (consulté en octobre 2015) P 6

Annexe 3 : DIHAL¹, Direction générale de la cohésion sociale, Direction habitat, urbanisme, paysages.
Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe [en ligne]. 26 mai 2014. 73 pages. Extraits. Disponible sur : http://www.pays-de-la-loire.drjcs.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_360_Sarthe_24-05-2014.pdf (consulté en octobre 2015). P 7

Annexe 4 : Conseil départemental de la Sarthe. *Synthèse du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014–2018*. 2 pages. Extraits. Disponible sur : http://www.cg72.fr/iso_upload/SynthesePDALPD_2014-2018.pdf. (consultée en octobre 2015) . P 17

Annexe 5 : D'après le *Projet associatif de l'Association Tarmac*. Mis à jour en 2014 P 18

Annexe 6 : Association Tarmac. *Synthèse du rapport d'activités 2014*. Extraits..P 21

1

Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve :

"L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique :

- *à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,*
- *à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques."*

Rapport du jury

Partie 1 :

Analyser comment le projet associatif TARMAC s'inscrit dans la politique relative à l'hébergement et à l'accompagnement vers le logement des populations sans-abri ou mal logées et répond aux besoins du département de la Sarthe

1. Compétences évaluées et attentes du jury :

Sur le fond :

Il était attendu du candidat qu'il conduise une analyse rigoureuse et contextualisée, conduite à l'aide d'une réflexion s'appuyant sur un questionnement critique au regard des solutions proposées.

L'analyse devait porter sur les missions et le fonctionnement de l'association TARMAC afin de mettre en évidence son inscription dans les politiques sociales relatives à l'hébergement. Il s'agissait donc de faire une lecture à la fois horizontale (Etat et services déconcentrés, collectivités territoriales) et verticale (associations, professionnels, partenaires) des compétences des divers acteurs impliqués.

Pour cela, il était nécessaire de mobiliser des connaissances précises telles que les mécanismes d'élaboration des politiques sociales, les rôles et champs de compétences des différents acteurs à tous les échelons territoriaux, les interactions de ces différents acteurs.

Par ailleurs, il était également nécessaire de montrer la place du diagnostic territorial dans la mise en œuvre notamment des politiques sociales. En effet, la démonstration devait répondre à un questionnement concernant la réponse de l'association TARMAC au regard des besoins locaux (ici le département de la Sarthe).

Pour cela, l'argumentaire devait s'appuyer sur l'articulation entre des connaissances (telles que les notions de territoire, de priorité sociale...) et l'exploitation des documents afin de recueillir les indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents nécessaires à une démonstration rigoureuse (démographie, taux de pauvreté, niveau de qualification des jeunes...). Ainsi, on attendait que le candidat présente les liens entre les besoins

préalablement repérés et les réponses apportées en identifiant les avantages et les limites de celles-ci en référence au cadre politique.

Enfin, s'imposait également une réflexion plus globale sur les enjeux de cette politique et sur la place des associations dans la mise en œuvre des politiques sociales, et plus particulièrement sur les politiques du logement en regard du rôle de l'Etat.

Sur la forme :

Il était attendu une composition structurée à l'aide d'une introduction permettant de présenter, de manière large, la question du logement et de l'hébergement (approche historique, notionnelle, évolutions des politiques, cadre réglementaire, place de l'hébergement dans les politiques du logement, etc...). Par ailleurs, l'introduction devait poser une problématique développée ensuite dans le corps de la composition

Une démonstration est donc attendue, c'est-à-dire une composition structurée, hiérarchisée, suivant un plan précis. Cette démonstration doit s'appuyer d'une part sur une réelle mobilisation de connaissances et d'autre part sur une exploitation pertinente des documents fournis en annexe.

Compétences évaluées:

- une mobilisation de connaissances (actualisées, de niveau master) ;
- une exploitation pertinente de **tous** les documents du dossier avec une prise en compte de leur nature, de leur portée politique et réglementaire ;
- une analyse rigoureuse et contextualisée, conduite à l'aide d'une réflexion structurée et explicitée, en s'appuyant sur un questionnement critique.

2. Observations :

Le jury a apprécié dans un certain nombre de copies, la mobilisation de connaissances personnelles contextualisées au service d'une analyse qui s'appuyait sur la problématique de l'association TARMAC.

Les correcteurs ont apprécié les démonstrations s'appuyant sur des idées principales et secondaires en évitant les aspects énumératifs, les devoirs structurés, soignés sur les plans syntaxique et orthographique.

Néanmoins de nombreuses prestations ne s'inscrivaient pas dans la définition de l'épreuve. Les écueils portaient sur une méconnaissance de ses attendus, avec par exemple :

- La réalisation d'une synthèse de documents ;
- La présentation de l'association Tarmac sous forme de fiche ;

- L'étude linéaire des annexes au détriment d'une démonstration personnelle ;
- Le recopiage des annexes ;
- Le traitement d'un seul axe de la consigne ;
- L'absence de contextualisation du sujet ;
- La réalisation de tableaux intégrant des éléments des annexes sans exploitation ;
- Un questionnement sur les limites et les enjeux inexistant ou insuffisant.

Partie 2 :

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologique sciences et technologie de la santé et du social en classe de terminale, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves l'objectif suivant :

Terminale ST2S – Programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales (extrait)					
Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
8 – QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIENETRE SOCIAL ?					
- Elaboration des politiques sociales					
- Priorités sociales	- Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire				

Extrait du document d'accompagnement du programme :

On insistera sur l'importance de réaliser un diagnostic des besoins sur un territoire, afin de cerner les priorités sociales à prendre en compte lors des choix effectués en termes de réponse à ces besoins observés.

1. Compétences évaluées et attentes du jury :

Cette partie permettait d'évaluer l'aptitude du candidat « à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques ».

Le dossier documentaire doit être mobilisé pour l'analyse et pour la proposition de démarches pédagogiques.

Compétences évaluées :

- un cahier des charges pédagogique respecté avec un positionnement dans le contexte dans lequel s'inscrivent les démarches pédagogiques : enseignement technologique, niveau, programme, pré-requis situés dans la démarche et justifiés ;
- une construction de démarches pédagogiques incorporant des données du dossier, et précisant :
 - la justification des choix effectués au regard des objectifs poursuivis et des activités proposées aux élèves ;
 - la justification des outils pédagogiques et méthodologiques utilisés ;
- une recherche de lien avec les acquisitions des autres disciplines ;
- une ouverture vers des enjeux éducatifs, économiques, sociétaux, écologiques, ... liés à la démarche proposée.

2. Observations

Le jury a apprécié des démarches pédagogiques cohérentes, pertinentes et technologiques. Ainsi, certains candidats ont su développer une démarche adaptée aux besoins des élèves, au projet de formation dans une construction progressive des savoirs et savoir-faire. D'autres ont présenté des exemples de supports en s'inspirant des annexes ou de sources pertinentes. La justification de l'ensemble des choix a été appréciée : pourquoi ces supports ? Quelle réflexion peut-on conduire avec les élèves ? Comment montrer la plus-value, les apports d'un diagnostic ?

Le jury a regretté la présentation de séances ou de séquences non contextualisées dans une démarche pédagogique globale, des démarches prenant appui sur des modèles de manière rigide, sans adaptation au contexte, la confusion entre les enseignements technologique et professionnel.

Conseils aux candidats

La préparation à cette épreuve passe par l'appropriation d'une solide culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné. Cette épreuve nécessite également de se placer dans une démarche d'enseignement technologique et ne peut donc s'envisager sans une connaissance des objectifs de formation et des moyens et méthodes pédagogiques correspondants aux STMS.

Le candidat doit avoir une vue d'ensemble du sujet pour en cerner la cohérence et la finalité. En aucun cas, il ne s'agit de citer isolément des théories, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci sans mise en évidence de ce que cela apporte à la réflexion développée.

Une grande vigilance doit être portée à la qualité de l'expression écrite. On notera que la forme de la réponse n'est pas imposée. Elle doit être adaptée de manière pertinente dans un souci de clarté, de compréhension et tenir compte du contexte de la situation et de la consigne.

Les choix opérés doivent être analysés, justifiés et argumentés.

Les candidats doivent réussir à gérer leur temps au regard de l'exploitation des documents et de la construction de l'argumentaire.

Epreuves d'admission
Première épreuve d'admission
Mise en situation professionnelle

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 10,67/20
- Meilleure note de l'épreuve : 18/20
- Note la plus basse : 01 /20

SUJETS

SUJET 1
Première partie : Travaux pratiques
Activité et préparation de la séquence d'enseignement.

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

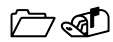
Vous disposez de 4 heures en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités ou compétences à développer dans cette séquence sont :

- *Repérer la diversité des structures dans la mise en œuvre d'une politique de santé publique : niveau local, niveau national.*
- *Caractériser une action menée par une structure de prévention.*



PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES



ACTIVITE PRATIQUE D'INVESTIGATION ET D'ANALYSE

« En dépit d'index de santé globalement bons, la France connaît des inégalités sociales et régionales, une mortalité prématurée plus élevée et une espérance de vie sans incapacité plus faible que dans d'autres pays de l'Union européenne. Dans ce contexte, la large diffusion d'une véritable culture de prévention constitue la pierre angulaire d'une nouvelle politique de santé. Le succès de la prévention repose sur une réelle implication des citoyens et de la collectivité afin de garantir des conditions de vie et de travail « saines ». Le CESE préconise des rendez-vous de prévention réguliers, une diffusion plus efficace des messages, le renforcement de la formation et une gouvernance renouvelée associant l'ensemble des ministères, en dehors du seul champ de la santé. La prochaine loi de santé publique devra traduire cette ambition en ciblant, en hiérarchisant et en évaluant les objectifs de prévention. »

CORNE Christian, ETIENNE Jean-Claude

Présentation du rapport du CESE « Les enjeux de la prévention en matière de santé », février 2012

Disponible sur www.lecese.fr/travaux-publics/les-enjeux-de-la-prevention-en-matiere-de-sante (consulté le 11 janvier 2016)

CONSIGNE DE L'ACTIVITE PRATIQUE :

Dans le cadre des actions de dépistage organisé du cancer du sein, le camion de radiologie mobile numérique « Mammobile » circule dans le département de l'Orne. Vous souhaitez construire un dossier documentaire qui permettra d'expliquer la mise en place d'une telle action sur ce département.

Présenter les références des documents qui constitueront ce dossier.



CONSTRUCTION DE LA SEQUENCE DE FORMATION.

CONCEVOIR, ORGANISER LA SEQUENCE DE FORMATION.

L'ENSEMBLE DE CETTE PARTIE DOIT PERMETTRE DE PREPARER L'ORAL AVEC LE JURY.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

1. DEVANT LE JURY, DURANT UN EXPOSE DE 30 MINUTES, VOUS :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. DURANT 30 MINUTES EN ENTRETIEN AVEC LE JURY, VOUS POURREZ ETRE AMENE A :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
- aborder en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Page	Annexe(s)	Références
4	1	<i>PLAN CANCER 2014 – 2019. Guérir et prévenir les cancers : Donnons les mêmes chances à tous, partout en France.</i> Pages 22,23. Disponible sur http://www.sante.gouv.fr (consulté le 12 janvier 2016)

Annexe

PLAN CANCER 2014 – 2019.

Guérir et prévenir les cancers : Donnons les mêmes chances à tous, partout en France.

(Extraits)

Objectif 1 : Favoriser des diagnostics plus précoces

[...]

Réduire la mortalité et la lourdeur des traitements du cancer du sein et du cancer colorectal grâce aux dépistages

Le diagnostic à un stade précoce du cancer permet un traitement le plus souvent moins long, moins compliqué, moins douloureux et moins mutilant, et contribue à améliorer le pronostic de la maladie.

Dans ce but, un programme de dépistage organisé a été mis en place en 2004 pour le cancer du sein et 2009 pour le cancer colorectal, sous l'impulsion des précédents Plans cancer. Près de 16 000 cancers sont détectés annuellement par le programme de dépistage organisé du cancer du sein. Sur la période 2009-2010, le programme de dépistage organisé du cancer colorectal a permis de détecter chaque année près de 4 500 cas de cancers colorectaux et de prendre en charge plus de 10 000 personnes ayant au moins un adénome avancé (lésion précancéreuse).

Après une progression régulière, le taux de participation nationale au programme de dépistage organisé du cancer du sein stagne depuis 2008. Il était de 52,7 % en 2012 et n'aura pas atteint l'objectif de 65 % fixé à l'échéance 2013 par le Plan cancer 2009-2013. Sur la période 2011-2012, 17 millions de personnes âgées de 50 à 74 ans ont été invitées à faire un dépistage du cancer colorectal. Cinq millions d'entre elles ont réalisé le test, soit un taux de participation de 31,7 %.

Cette participation est stable et reste très inférieure aux recommandations européennes, de 45 % au minimum.

L'enjeu pour les années à venir est donc de parvenir aux objectifs de participation grâce à des programmes rendus plus efficaces et accompagnés d'une information sur les avantages et inconvénients du dépistage permettant à chacun d'en mesurer les enjeux. Ces dépistages sont destinés aux populations à risque standard de cancer (environ 80 % de la population) et excluent actuellement les personnes à risque aggravé (prédispositions génétiques, antécédent personnel ou familial de cancer notamment) qui paradoxalement ne font pas l'objet d'un suivi organisé et d'une incitation systématique à se faire dépister, et dont le suivi est hétérogène.

Le Plan prévoit que chaque personne se voit proposer une modalité de dépistage et de suivi adaptée au niveau de risque de chaque individu. Le médecin traitant et les autres professionnels de santé intervenant bénéficieront de l'appui logistique des structures de gestion des programmes de dépistage, pour s'assurer qu'une proposition de dépistage est faite à l'ensemble des personnes ciblées, tenant compte des recommandations de la HAS et de l'INCA.

Enfin, la réduction des inégalités d'accès au dépistage demeure une priorité majeure qui devra être évaluée grâce à des indicateurs précis. Des actions spécifiques ciblant les personnes à risque et en situation de vulnérabilité seront soutenues.

Action 1.5 : Proposer, par le médecin traitant, à chaque personne la modalité de dépistage et de suivi adaptée à son niveau de risque de cancer du sein ou de cancer colorectal, en intégrant les personnes à risque aggravé dans les programmes de dépistages, avec l'appui des structures de gestion et de l'Assurance maladie.

- Préciser, pour les cancers du sein et colorectaux, les options de dépistage ou de suivi selon les niveaux de risque pour garantir à chacun l'accès à la meilleure modalité de dépistage en fonction de son risque de cancer.
- Diffuser à la population, en lien avec les professionnels de santé concernés, une information sur les facteurs définissant les niveaux de risque, les examens ou tests pertinents et validés, la balance bénéfiques/risques de chaque procédure.
- Mobiliser les acteurs du dépistage (professionnels de santé, structures de gestion) pour assurer aux personnes à risque aggravé le même niveau de sensibilisation, d'incitation et de suivi qu'aux personnes à risque standard.
- Expérimenter différentes procédures d'invitation à réaliser un examen de dépistage ou de suivi pour les personnes à risque aggravé.

Action 1.6 : Accroître l'efficacité des programmes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal.

- Optimiser les conditions de déploiement des évolutions technologiques dans les programmes de dépistage en commençant par les tests immunologiques pour les cancers colorectaux et l'utilisation de la dématérialisation des mammographies pour le cancer du sein.

Accompagner le développement et l'évaluation des innovations et définir leurs places et leurs conditions optimales d'utilisation dans les programmes (tomosynthèse, tests sanguins).

- Mettre en place une démarche d'assurance qualité, concernant toutes les étapes du dépistage en cohérence avec les recommandations françaises et européennes.
- Mieux prendre en compte les dimensions éthiques liées au dépistage organisé dans l'information et l'organisation du dispositif.

Action 1.7 : Lutter contre les inégalités d'accès et de recours aux programmes de dépistage.

- Assurer une équité d'accès au dépistage par une dispense d'avance de frais et une prise en charge totale des actes de dépistage et des examens complémentaires liés au dépistage (échographie mammaire après mammographie suspecte dans le dépistage organisé notamment) : la mise en place des contrats responsables par les organismes complémentaires permettra de garantir aux assurés une prise en charge totale des actes de dépistage (consultations, tests et examens de dépistage) par l'Assurance maladie obligatoire et complémentaire. La généralisation du tiers payant y associera une dispense d'avance de frais.
- Soutenir la recherche interventionnelle dans le domaine de la lutte contre les inégalités face au dépistage et mettre en œuvre des expérimentations visant à renforcer la capacité des personnes à décider de leur intégration dans le parcours de dépistage.
- Recenser et mettre en œuvre des organisations et des approches ayant démontré leur efficacité (spécifiquement ou par analogie) pour faciliter l'entrée dans les dispositifs de dépistage (équipes mobiles, transport...).
- Suivre et analyser spécifiquement, en vue de mener des actions ciblées en lien avec les ARS, la participation aux programmes de dépistage de populations identifiées comme vulnérables ou ayant des difficultés d'accès : personnes en situation de précarité, de handicap (moteur, sensoriel ou mental), personnes vivant en lieux de privation de liberté (établissement pénitentiaire), personnes

résidant dans des institutions, personnes isolées géographiquement, ou devant faire face à des difficultés socioculturelles ou linguistiques.

- Produire, en lien avec les ARS, des analyses territoriales des inégalités face au dépistage des cancers, par un géocodage des bases de données des programmes de dépistage, par une territorialisation des indicateurs relatifs au parcours de dépistage et par une identification des populations potentiellement moins participantes, en intégrant les déterminants socioéconomiques et sanitaires et en s'appuyant sur les acteurs du champ de l'observation au niveau local ou régional (ORS notamment).

PLAN CANCER 2014 – 2019. Guérir et prévenir les cancers : Donnons les mêmes chances à tous, partout en France. Pages 22,23.

Disponible sur <http://www.sante.gouv.fr> (consulté le 12 janvier 2016)

SUJET 2

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
3. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
4. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
3. <i>Exposé</i>	30 minutes
4. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S). Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous disposez de 4 heures en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités à développer dans cette séquence sont :

- *Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire.*
- *Présenter les différents niveaux d'organisation et les principaux acteurs des politiques sociales.*

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES



ACTIVITE PRATIQUE D'INVESTIGATION ET D'ANALYSE

[...] Au fil des années, en dehors de toute obligation légale, les Communes ont développé de nombreux services et équipements sociaux dans des domaines divers (petite enfance, personnes âgées, insertion...). Mais il serait extrêmement réducteur de limiter à la seule création de services leur contribution à la cohésion sociale.

En effet, compte tenu de la multiplicité des leviers dont elles disposent, directement ou à travers l'intercommunalité, elles sont les mieux placées pour favoriser l'intégration de tous à la vie de la cité, quels que soient leur âge, leur handicap, leur origine, et animer, en amont de la protection et de la prévention, une démarche plus globale, que certains qualifient de sociétale, d'autres de prévenance.

En s'attachant au bien-être de toutes les personnes et familles du territoire, les Communes, que ce soit en zone urbaine, périurbaine ou rurale, participent à la lutte contre l'exclusion dans sa forme la plus ambitieuse. C'est donc à ce titre qu'elles doivent être considérées comme partenaires incontournables de toutes les démarches de solidarité. [...]

Décentralisation et solidarités. Les indispensables réformes – Propositions issues du bilan de 30 ans de décentralisation. Editions ODAS, mai 2015, p. 8.

Rapport de l'Observatoire national De l'Action Sociale

Disponible sur : <http://odas.net/Rapport-de-l-Odas-Decentralisation-et-solidarites>

(Consulté le 4 janvier 2016)

Consigne de l'activité pratique :

L'évolution démographique de la population d'Angers met en évidence un vieillissement de la population avec 20 % des angevins qui ont plus de 60 ans et en 10 ans, une augmentation de 22 % du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans.

Le vieillissement de la population est donc une réalité que la ville d'Angers doit intégrer dans ses politiques publiques afin de garantir le bien-être social des personnes âgées sur son territoire.

Réaliser une présentation schématique permettant de mettre en évidence la construction de la politique de la ville d'Angers en direction des personnes âgées.



CONSTRUCTION DE LA SEQUENCE DE FORMATION.

CONCEVOIR, ORGANISER LA SEQUENCE DE FORMATION.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

1. DEVANT LE JURY, DURANT UN EXPOSE DE 30 MINUTES, VOUS :

- Expliciterez votre démarche méthodologique ;
- Mettrez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- Expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. DURANT 30 MINUTES EN ENTRETIEN AVEC LE JURY, VOUS POURREZ ETRE AMENE A :

- Préciser certains points de votre présentation ;
- Expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
- Aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Page	Annexe(s)	Références
4	1	<i>L'espace des aidants, un espace pour les personnes âgées et leurs proches.</i> Banque d'expériences de l'action sociale de l'UNCCAS. Disponible sur : http://www.unccas.org/l-espace-des-aidants-un-espace-ressource-pour-les-personnes-agees-et-leurs-proches (Consulté le 11 janvier 2016)

Annexe

L'ESPACE DES AIDANTS : UN ESPACE RESSOURCE POUR LES PERSONNES AGEES ET LEURS PROCHES

L'Espace Robert Robin est, au-delà d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées autonomes (EHPAA), un espace ressource pour les personnes âgées et leur famille et un lieu ouvert sur le quartier. Depuis le 1^{er} trimestre 2013, cet espace est également un espace des aidants, espace ressource pour les proches aidants qui soutiennent au quotidien des personnes âgées malades ou fragilisées par l'âge pour faciliter l'information, l'orientation mais également l'accompagnement, notamment des familles.

Objectif : proposer une offre diversifiée et personnalisée d'actions qui corresponde aux attentes exprimées par les aidants.

CONTEXTE

Contexte socio-économique :

- 20 % des angevins ont plus de 60 ans.
- Un vieillissement de la population et une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes.
- Le maintien à domicile des personnes âgées est privilégié à l'institutionnalisation pour des raisons économiques et de préférences des personnes âgées et de leur famille.
- Les aidants occupent une place prépondérante dans l'accompagnement de nos aînés en perte d'autonomie.
- L'aidant est une ressource en voie de raréfaction (question de l'épuisement des aidants et profonde mutation du schéma familial qui vient bouleverser la notion de « solidarités familiales »).
- Cette notion de l'aidant et de son « statut » apparaît comme un réel enjeu de société car nous sommes tous des aidants potentiels.

Contexte politique et institutionnel :

- *Une volonté politique municipale et une ambition :*
 - Accompagner l'avancée en âge et soutenir la dépendance
 - Soutenir les engagements solidaires
 - Reconnaître l'aidant comme acteur de l'aide pour l'autonomie
- *Une dynamique d'aide aux aidants mise en œuvre depuis 2009*
Accompagner le parcours de l'aidant
- *Une démarche identifiée dans le projet d'établissement du CCAS à travers 2 axes :*
 - Une offre de service adaptée
 - Une animation et coordination d'un réseau d'acteurs
- *Une implication de la collectivité au sein de la démarche « ville amie des aînés » dont l'objectif est de favoriser la prise en compte du vieillissement actif dans les différentes politiques de droit commun.*

La politique d'aide aux aidants à Angers est considérée depuis plusieurs années déjà comme une des composantes essentielles de la politique d'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

La création d'un espace des aidants s'inscrit pleinement dans ces ambitions avec pour objectifs de :

- mettre en œuvre une politique publique ambitieuse pour et avec les aidants angevins ;
- développer et adapter une offre diversifiée de soutien des aidants familiaux ;
- soutenir l'offre dans des lieux ressources (espace des aidants / plateforme d'accompagnement et de répit des aidants) ;
- proposer un accompagnement individualisé qui répond aux besoins de chacun ;
- renforcer des partenariats au service d'une action commune et territoriale.

DESCRIPTION

L'Espace Robert Robin est, au-delà d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées autonomes (EHPAA), un espace ressources gérontologiques pour les personnes âgées et leur famille. Situé au cœur du quartier de la Roseraie, à proximité de nombreux services, c'est un lieu ouvert sur son territoire et accessible facilement aux personnes (grand public et professionnels). Il est animé par différents acteurs du secteur (CLIC, Réseau de santé PASS AGES, MAIA, équipe d'appui en adaptation réadaptation, France Alzheimer 49, JALMAV-ADESPA...) présents sur les lieux.

Au 1^{er} trimestre 2013, cet espace a également été inauguré comme un « espace des aidants », dédié aux proches aidants qui soutiennent au quotidien des personnes âgées malades ou fragilisées par l'âge pour faciliter l'information, l'orientation mais également l'accompagnement, notamment des familles et des professionnels. En synergie avec la plateforme d'accompagnement et de répit située dans un des EHPAD du CCAS, l'objectif est de proposer une offre diversifiée et personnalisée d'actions qui corresponde aux attentes exprimées par les aidants tels que l'accueil, l'écoute, l'information, le lien social via les animations, les sorties, le répit pour l'aidant et l'aidé...

L'espace a pour principales fonctions :

- l'accueil, l'information, l'orientation, le conseil et l'accompagnement des proches aidants et de leur aidé (guichet unique) ;
- la mise en cohérence et la coordination des actions en direction des aidants ;
- l'animation d'un réseau d'acteurs du médico-social, extra et intra CCAS, dans un rayon de 800 mètres autour de l'espace (2 SSIAD, 1 centre social, 1 halte répit Croix Rouge pour l'accueil de malades Alzheimer) ;
- la coordination de son action en lien étroit avec les dispositifs existants (MAIA, équipe spécialisée Alzheimer, accueils de jour, plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, CLIC, réseau de santé...);
- le développement de nouvelles réponses sur le territoire.

MOYENS

Les moyens humains et financiers comprennent une partie des moyens liés à l'Espace Robert Robin, à savoir :

➤ Moyens humains :

- 0.2 ETP d'accueil et d'information
- 0.3 ETP d'animation et de coordination assuré par le responsable du pôle gérontologie dépendance du CCAS, le directeur de l'espace, le groupe de suivi des actions d'aides aux aidants
- Moyens humains liés au dispositif d'aide aux aidants du CCAS (CLIC, plateforme de répit, service animation et vie sociale, service de soutien à domicile, accueil de jour en EHPAD)

➤ Moyens financiers :

2015	CHARGES	PRODUITS
Ingénierie CCAS	140 000	140 000
Financement d'actions	35 000	35 000
Plateforme de répit	118 170	100 000

BILAN

Bilan fin 2014 :

- Plus de mille aidants accompagnés sur l'ensemble des services du CCAS.
- Un programme de soutien aux aidants avec plus d'une centaine d'animations proposées sur l'année.
- Déploiement des activités de la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants en Janvier.
- La participation aux côtés de 15 partenaires angevins à l'organisation de la Journée Nationale des Aidants sur Angers.
- Un cycle de 3 conférences réunissant aidants et professionnels (plus de 150 participants).
- 90 partenaires rencontrés et/ou associés sur des actions.
- Mobilisation interne et externe des professionnels des services du CCAS autour de nouveaux projets (séjour Aidants / Aidés).

Perspectives :

- Depuis 2014, l'espace des aidants agit aux côtés d'un collectif de partenaires pour l'organisation de la Journée nationale des aidants sur Angers et plus particulièrement sur les actions à mettre en œuvre pour sensibiliser des aidants actifs.
- Dans le cadre du projet de structuration du dispositif départemental de soutien aux aidants porté par l'UDAF 49 et soutenu par la CNSA, le CCAS participe au Comité d'animation départemental dédié aux aidants. [...]

Action menée par le CCAS

CS 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

Public visé	Familles, personnels CCAS, personnes âgées, personnes atteintes de maladies graves, personnes handicapées
Partenaires opérationnels	<u>Opérateurs présents dans l'Espace des aidants</u> - L'EHPAA - Association Pass'âge composée du CLIC et du réseau de santé gériatrique - France Alzheimer 49 - La MAIA - L'équipe d'appui et de réadaptation <u>Autres opérateurs partenaires du projet, assurant une offre de service coordonnée avec l'Espace des aidants :</u> - La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (EHPAD César Geoffroy) - Les accueils de jour et hébergements temporaires - La halte Répit Croix Rouge - Equipes spécialisées Alzheimer - Les services d'aide et de soins à domicile : Vie à domicile, Anjou Soins services... - CHU/C M2R - Le groupement des parkinsoniens
Partenaires financiers	Agence régionale de santé

L'espace des aidants, un espace pour les personnes âgées et leurs proches.

Banque d'expériences de l'action sociale de l'UNCCAS.

Disponible sur : <http://www.unccas.org/l-espace-des-aidants-un-espace-ressource-pour-les-personnes-agees-et-leurs-proches>

(Consulté le 11 janvier 2016)

SUJET 3

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
5. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
6. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
5. <i>Exposé</i>	30 minutes
6. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4 heures en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités à développer dans cette séquence sont :

Les dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale :

- **Repérer les rôles des différents acteurs.**
- **Montrer la diversité et la complémentarité des acteurs sur un territoire.**

Première partie : Travaux pratiques



Activité pratique d'investigation et d'analyse

Renoncer aux soins pour raisons financières et ne pas recourir à un médecin généraliste ne sont pas synonymes, sauf pour les populations les plus précaires. Hormis celles-ci, les populations concernées diffèrent et leur localisation également. Le risque de non recours est ainsi plus élevé en Ile-et-Vilaine alors que celui de renoncer aux soins concerne davantage les zones à fortes disparités sociales comme les grandes unités urbaines et le littoral.[...]

**MOLINA Valérie (Insee), RIEU Carole (ARS),
Moindre recours au médecin généraliste dans l'ouest de la Bretagne et
risque de renoncement aux soins plus élevé dans les unités urbaines et
sur le littoral,**

Insee Bretagne - Octant Analyse n° 61, Avril 2014,
Disponible sur [http:// www.insee.fr](http://www.insee.fr), (consulté le 11 janvier
2016).

Consigne de l'activité pratique :

Réaliser un document synthétique présentant la diversité des acteurs intervenant dans la politique d'accès à la santé des populations les plus précaires en Bretagne.



Construction de la séquence de formation.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.



Seconde partie : Oral avec le jury

3. **Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :**

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence;
- expliquez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

4. **Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :**

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Page	Annexe(s)	Références
4	1	<i>Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.</i> Page 1 Disponible sur : https://www.emploi.gouv.fr/files/files/dp_feuille_de_route_2015-2017_plan_pauvrete.pdf , (consulté le 11 janvier 2016)



Annexe

PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

3 mars 2015

(Extrait)

Adopté à la suite d'un comité interministériel de lutte contre l'exclusion en 2013, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est issu d'une vaste concertation et d'un diagnostic partagé sur les causes de la pauvreté et les moyens de venir en aide aux plus fragiles, à rebours des discours stigmatisants et des remises en cause de notre modèle social. Mis en œuvre grâce à l'engagement de l'État, des collectivités territoriales, du secteur associatif dans son ensemble et des personnes en situation de précarité elles-mêmes, il a permis de nombreuses avancées et engagé une dynamique dont les récents bilans témoignent(1). Alors que le contexte économique reste difficile et qu'il convient de repenser les fondements de notre vivre-ensemble, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et sa feuille de route renouvelée, constitueront, dans les trois années qui viennent, le socle commun d'actions et de partenariats pour faire vivre au quotidien la solidarité qui demeure plus que jamais une valeur forte de la République.

De nombreuses mesures tant sur le volet préventif que pour accompagner les personnes en difficultés ont été engagées sur la période 2013-2014. Les efforts doivent toutefois être maintenus et amplifiés. C'est pourquoi au cours de la période 2015-2017, le gouvernement s'engage à poursuivre le suivi exhaustif des mesures annoncées et non encore réalisées pour la période 2013-2014, tout en les complétant par plusieurs actions complémentaires programmées dans une feuille de route 2015-2017, en tirant notamment les enseignements du deuxième rapport de l'Inspection générale des affaires sociales piloté par François Chérèque.

La présente feuille de route 2015-2017 du plan s'inscrit tout d'abord dans la continuité des cinq grands principes qui ont présidé à l'adoption du plan : objectivité, non stigmatisation, participation, juste droit et décloisonnement des politiques sociales. Comme le souligne le rapport d'évaluation de l'IGAS ainsi que de nombreuses études sur le sujet, malgré ses faiblesses, le système de protection sociale a joué un rôle d'amortisseur social depuis 2008. Dans le cadre du plan, le gouvernement a notamment procédé à plusieurs revalorisations significatives des minima sociaux et des prestations familiales destinées aux ménages les plus exposés à la pauvreté afin de préserver leur situation, dans une logique de lutte contre les inégalités. Cet effort pour venir en aide aux familles les plus fragiles sera poursuivi jusqu'en 2017.

La nouvelle feuille de route confirmera un nouveau principe : celui de l'accompagnement. Qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, aux droits, ou à la scolarité, l'ensemble des partenaires fait le constat de la nécessité de coupler les mesures proposées avec des actions d'accompagnement des publics, celui-ci devenant de ce fait un sixième principe à part entière du plan.

La spécificité de ce plan tient également à sa volonté d'accompagner en permanence les trajectoires des individus : sont ainsi traités l'accès aux droits et la lutte contre le non recours, les questions d'hébergement et de logement, l'enfance et la famille, l'emploi et la formation, la santé qu'il s'agisse de prévention et d'accès aux soins. Cette cohérence se traduit par la dimension fortement interministérielle du plan, mais aussi par la volonté



d'impliquer l'ensemble des acteurs qui agissent sur les territoires au plus près des personnes : collectivités territoriales, secteur associatif, usagers. Le plan pluriannuel rassemble en effet tous les acteurs de la solidarité nationale, dans une logique de décloisonnement des secteurs d'intervention visant à mettre les personnes au cœur de l'action publique.

Outre le rapport d'évaluation de la deuxième année de mise en œuvre du plan établi par François CHEREQUE, Christine ABROSSIMOV et Mustapha KHENNOUF, membres de l'Inspection générale des affaires sociales en janvier 2015, on peut citer les rapports produits par le secteur associatif, notamment celui de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale intitulé « Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, deux ans après » et celui du Collectif « Alerte » regroupant trente-huit fédérations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et trente collectifs inter-associatifs locaux présents dans quatorze régions. [...]

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

– ***Bilan 2013-2014 et feuille de route 2015-2017***, Premier ministre. 3 mars 2015. Page

1 Disponible sur : https://www.emploi.gouv.fr/files/files/dp_feuille_de_route_2015-2017_plan_pauvrete.pdf, (consulté le 11janvier 2016).



RAPPORT

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluri technique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques. L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires.

Objectifs de l'épreuve :

Le candidat doit être capable :

- *de réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec la thématique ;*
- *de concevoir et d'organiser une séquence de formation ;*
- *de présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;*
- *de justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;*
- *de s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;*
- *de faire preuve de qualités relationnelles.*



Rapport du jury :

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes et référentiels relatifs aux sciences et techniques médico-sociales en voie générale et technologique et surtout des finalités des enseignements. Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide et fasse preuve d'une posture professionnelle.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat dans la situation d'un enseignant qui prépare une séquence de formation (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique...), d'où le libellé de l'épreuve « mise en situation professionnelle ».

Le jury précise donc que l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séquence à concevoir et organiser. Cela rend indispensable l'utilisation et la maîtrise de l'outil informatique.

Attentes du jury

Lors de l'exposé, il est demandé au candidat de :

- présenter sa démarche méthodologique pour le traitement du sujet ;
- présenter le résultat de l'activité pratique ;
- réinvestir le résultat de l'activité pratique dans la conception de la séquence ;
- situer la séquence dans la progression annuelle ;
- présenter une séquence pédagogique (la présentation détaillée d'une séance n'est pas exigée).

Il est attendu que le candidat maîtrise les techniques et outils numériques relatifs à l'exposé. Le vocabulaire pédagogique doit être utilisé à bon escient et maîtrisé.

Lors de l'entretien, il est demandé au candidat :

- de préciser et de compléter les éléments présentés au cours de l'exposé ;
- de justifier ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séquence au regard des programmes ou référentiels ;
- d'approfondir sa réflexion, d'envisager des remédiations.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture, un savoir-être conformes tant à une situation de concours national de la fonction publique qu'à l'exercice du futur métier d'enseignant.

Enfin, il est rappelé que le candidat ne doit pas informer le jury sur sa situation personnelle et professionnelle.

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :



Au niveau méthodologique :

- Une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séquence ;
- Des investigations rigoureuses qui ne se limitent pas à la seule exploitation des documents fournis ;
- Un lien pertinent entre l'activité pratique réalisée et la séquence proposée ;
- Une rigueur de la démarche méthodologique
- Une argumentation étayée des réponses ;
- Une clarté et une structuration de la présentation ;
- Une bonne gestion du temps lors de l'exposé ;
- Une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé.

Au niveau pédagogique :

- Une maîtrise des programmes et des référentiels ;
- Une séquence structurée et pertinente ;
- Une proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies ;
- Une capacité à penser l'utilisation du numérique dans les enseignements ;

Au niveau de l'attitude :

- Une bonne posture professionnelle.
- Une capacité de remédiation et de remise en question ;
- Une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation

Cependant, le jury a déploré les prestations qui ont montré :

Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique :

- Une méconnaissance des spécificités de la série ST2S, cadre des différents sujets ;
- Des lacunes dans les connaissances disciplinaires empêchant la construction d'une séquence pédagogique pertinente ;
- Un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ;
- Une méconnaissance des [compétences professionnelles de l'enseignant](#)² ;
- Un manque de maîtrise de l'outil informatique.

Le jury tient à rappeler qu'il est attendu des candidats qu'ils répondent aux deux axes de la première partie « Travaux pratiques » de l'épreuve :

- l'activité pratique,
- la construction de la séquence de formation.

Au niveau de la « forme » :

- Un travail manquant de structuration lors de l'exposé et de la soutenance (incohérences, confusions, etc.) ;

2



- Un manque de dynamisme ;
- Une attitude relâchée, inadaptée et non acceptable ;
- Un niveau d'expression insuffisant ou inadapté ;
- Une difficulté de certains candidats à contrôler leur émotivité ;
- Une mauvaise utilisation du temps imparti pour l'exposé.



Seconde épreuve d'admission

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Résultats session 2016

- Moyenne de l'épreuve : 12,21/20
- Meilleure note de l'épreuve : 19,50/20
- Note la plus basse : 02/20

Rapport

Durée : 1 heure - Coefficient : 2

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat. L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien, de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.



Recommandations concernant quelques éléments de la définition d'épreuve:

Éléments extraits de la définition d'épreuve	Recommandations
<i>"l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement"</i>	<u>Exemples de supports</u> : Rapport, compte-rendu, mémoire, textes juridiques ou administratifs, rapports d'enquêtes et outils associés, éléments de campagne de prévention et supports associés, vidéo, sources documentaires, extrait d'ouvrage de référence, articles de presse ou d'organismes spécialisés, etc.
<i>"dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité"</i>	<u>Supports</u> : - actualisés ; - en santé publique et en action sociale ; - issus du monde professionnel (structures sanitaires et sociales, dispositifs, etc.).
<i>"d'en faire une analyse scientifique et technologique"</i>	Analyser les supports : - dans un contexte scientifique (sociologique, économique, juridique, etc.) ; - et technologique (partant d'une problématique, politiques publiques, dispositifs, institutions, etc.) ; - en lien avec le thème traité.
<i>"et d'en extraire des exploitations pertinentes"</i>	- sélectionner le ou les supports, éventuellement, parmi ceux collectés ; - les adapter en vue d'exploitations pédagogiques.
<i>"pour son enseignement en lycée"</i>	A situer parmi : enseignement d'exploration « santé social », enseignements en sections de baccalauréat ST2S, de BTS SP3S, BTS ESF et DECESF.
<i>"soutenance ... le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés <u>et</u> une proposition de séance"</i>	Présenter de manière équilibrée, au cours de la soutenance, les parties : - scientifique/technologique ; - pédagogique.
<i>"l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves"</i>	Présenter : - une progression pédagogique ; - des liens possibles avec les autres disciplines technologiques et générales.
<i>"mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations"</i>	Argumenter l'ensemble de ses choix.

1.1. Le dossier :

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages, annexes comprises. Il doit être organisé, rédigé et mis en forme.

Le jury attend :

- des dossiers présentant clairement les sources et informations sélectionnées ainsi que l'analyse qui en est faite dans un objectif de construction d'un enseignement ;



- des liens effectués entre l'analyse scientifique et technologique des supports et l'exploitation pédagogique ;
- plusieurs exploitations pédagogiques possibles, dont une seule doit être détaillée ;
- des dossiers structurés, documentés, présentant une analyse de qualité, rigoureuse, avec un bon niveau scientifique et technologique ;
- des annexes pertinentes et référencées dans la partie scientifique et technologique ;
- des dossiers paginés, avec des annexes en nombre raisonnable ;
- des documents dont l'origine est clairement indiquée.

Certains dossiers ne sont pas conformes à la définition de l'épreuve, notamment ceux présentés comme un «mémoire d'étude ou de recherche», ceux dont la structure résulte d'une compilation de supports sans véritable fil conducteur et sans analyse, ceux ciblés sur une thématique n'appartenant pas au champ disciplinaire et les dossiers sans questionnement sur la qualité des sources.

Le jury conseille aux candidats :

- **de structurer les contenus du dossier par un plan clairement identifié ;**
- **d'analyser tous les supports utilisés ;**
- **de maîtriser tous les contenus du dossier.**

Si l'épreuve ne prévoit pas d'évaluation du dossier, sa réalisation, préparatoire à l'épreuve orale, doit permettre au jury, qui en prend connaissance avant la soutenance, d'apprécier la qualité du thème exploité, la pertinence et éventuellement la créativité, et l'innovation de la transposition pédagogique présentée.

Bien entendu, ces différents aspects sont repris lors de la soutenance orale.

1.2. La soutenance :

Le jury a apprécié :

Sur le fond :

- la qualité technique et scientifique des informations proposées par le candidat : fiabilité, actualisation, justesse, pertinence, etc. ;
- La réponse à une problématique qui relève des programmes ou des référentiels (fil conducteur de la réflexion conduite dans la partie scientifique et technologique) ;
- la justesse de l'analyse de ces documents ;
- la qualité de l'argumentation, de la démonstration ;



- la présentation de ressources exploitées conduisant, avec un lien établi, à la conception et à la réalisation de documents pédagogiques adaptés au public ciblé ;
- l'inscription de l'exploitation pédagogique dans la progression proposée aux élèves, mobilisant une bonne connaissance de l'environnement professionnel et du champ disciplinaire ;
- une proposition de séance s'inscrivant de manière claire et rigoureuse au sein d'une séquence, elle-même inscrite dans une progression annoncée ;
- une formulation des objectifs pédagogiques ;
- la chronologie des séances en lien avec l'objectif de la séquence ;
- une séance adaptée aux objectifs fixés par le candidat en prenant en compte les prérequis des élèves ;
- une utilisation pertinente du numérique dans la séance proposée ;
- une réflexion sur l'appropriation des acquis et des besoins des élèves au regard de la séance.
- une proposition de supports (professeurs et élèves) liés à la séance. Par exemple : «mémos» destinés aux élèves, documents, schémas, supports numériques, etc.

Sur la forme :

- une répartition équilibrée du temps d'exposé entre les apports techniques et scientifiques et l'exploitation pédagogique qui en est faite ;
- une utilisation adaptée et maîtrisée des outils de présentation ;
- une présentation dynamique, synthétique et structurée, détachée de l'écrit et des notes du candidat ;
- la maîtrise d'un vocabulaire technologique et pédagogique ;
- une utilisation de la totalité du temps imparti (30 min) pour cette soutenance, qui doit être préparée.

1.3. L'entretien :

Le jury a apprécié :

- les capacités d'écoute, d'échange des candidats qui vont au-delà de la simple réponse à un questionnement ;
- les capacités d'adaptabilité et de prise de recul qui s'appuient sur une bonne connaissance de la filière et des programmes ;
- la capacité à remédier aux limites et aux insuffisances éventuelles des supports présentés ;
- la capacité à situer son enseignement dans le cadre d'un travail d'équipe ;



- la maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire ;
- une posture professionnelle correspondant à celle d'un enseignant ;
- une connaissance générale du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Pour tous les candidats, le jury a systématiquement évalué les capacités à :

- savoir transmettre les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République ;
- aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions et des croyances ;
- savoir argumenter et respecter la pensée des autres ;
- respecter les principes éthiques ;
- lutter contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.

Ainsi, le jury conseille aux candidats de se renseigner sur le fonctionnement d'un établissement scolaire, de rencontrer des professeurs de STMS certifiés et/ou des agrégés de SMS et d'observer quelques séances afin d'appréhender les démarches pédagogiques mises en œuvre et d'éviter des confusions entre les baccalauréats technologiques et professionnels.



Conclusion générale

Si la dimension pédagogique a été introduite, sous des formes différentes, dans chacune des quatre épreuves, la maîtrise des savoirs liés à la discipline reste essentielle comme l'est la capacité à construire des développements rigoureux et exprimés clairement

La première épreuve d'admissibilité, engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles, mais également une démarche d'explicitation, d'argumentation rigoureuses et une expression claire.

Le travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignements – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement - correspond à ce que requiert la préparation d'un enseignement.

Ce travail de conception et d'utilisation de supports nécessite en premier lieu une réflexion sur l'utilisation du numérique comme devant être indissociable d'une démarche pédagogique et ensuite une certaine appropriation pratique de l'outil informatique.

Enfin, le jury rappelle que l'enseignement technologique se fonde sur un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, et cette démarche doit se retrouver dans la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ de la santé et du social et exploité pour un enseignement .

Bien sûr, il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation.

Ils doivent également s'être interrogés sur l'approche de la dimension éducative que leur discipline peut recouvrir au-delà de la sphère strictement disciplinaire et de l'intérêt que peut représenter l'association de leur discipline avec d'autres, les pratiques pédagogiques prônant le travail en équipe.

Le jury tient à rappeler que se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de SMS mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est un moyen efficace d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, Madame la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles du lycée la Martinière Duchère à Lyon, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des candidats et des membres de jury pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu cette année encore dans d'excellentes conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe sciences médico-sociales au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement auprès du directeur, des membres du jury et des candidats.

